

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 mai 2019

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 200

présenté par

M. Brun, M. Abad, Mme Anthoine, M. Aubert, Mme Bassire, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, Mme Bonnard, M. Bony, M. Boucard, Mme Brenier, M. Cattin, M. Cinieri, M. de Ganay, M. Hetzel, Mme Kuster, M. Leclerc, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Masson, M. Perrut, M. Ramadier, M. Saddier, Mme Trastour-Isnart, M. Vatin et M. Vialay

-----

**ARTICLE 1ER A****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 32, insérer l'alinéa suivant :

« Les crédits consacrés par l'AFITF aux contrats de plan État-Région pour la route annoncés dans le scénario 2 du rapport du conseil d'orientation des infrastructures du 1<sup>er</sup> février 2018 sont portés à 500 millions d'euros par an pendant 10 ans, puis à 440 millions d'euros par an. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le sous-investissement chronique de l'État dans les infrastructures routières a créé un tel retard dans les indispensables travaux d'entretien et d'aménagement que même l'effort indéniable que représente l'augmentation des crédits consacrés par l'AFITF au réseau routier ne saurait le rattraper avant de trop longues années.

Sur le réseau des routes nationales non concédées, ce sont les régions et les autres collectivités qui, de plus en plus, doivent s'impliquer financièrement pour la sécurité des voies, le désenclavement des territoires isolés ou le désengorgement des agglomérations.

Cette tendance lourde étant appelée à perdurer, cet amendement vise donc à augmenter les crédits des Contrats de Plan État-Région (CPER) dans le scénario 2 du COI qu'a retenu par le Gouvernement, accroissant ainsi l'effet de levier et le nombre de projets co-financés par l'État et les collectivités.